



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E52744

VALABLE JUSQU'AU

11/06/2027

ÉDITÉ LE

15/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1983

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 14/04/2026

10 000

Raison sociale : LESPINASSE TOITURES

32 ROUTE DE SORILLARD

42190 SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE B

Siret : 328 477 617 00034

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 16 000768

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10087079904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10087079904

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 77 60 13 24

Fax :

Portable : 0672644100

Site Internet : <https://www.lespinasse-toitures.com/>

E-mail : contact@lespinasse-toitures.com

Responsabilité légale :

LESPINASSE YVES GÉRANT / LESPINASSE TANGUY GÉRANT / FRANSIOLY PAULINE GÉRANT

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	12/06/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	12/06/2024
3113	Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE	12/06/2024
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	12/06/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	12/06/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	12/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	12/06/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/06/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	12/06/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	12/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.